

LA LECTURE

... dans les entreprises

La lecture dans les comités d'entreprise

Alain PANSU

[Nous reproduisons ici un article d'Alain PANSU paru dans les "Cahiers de l'Animation" n°37 de 1982 \(3^{ème} trimestre 1982\). Nous remercions l'auteur et les responsables de la revue de leur aimable autorisation.](#)

L'entreprise, l'établissement, le bureau, l'usine sont un seul et même lieu consacré au travail. Ainsi, travail et production constituent l'activité à laquelle est réservé ce lieu. Envisager la lecture dans cette structure, c'est, en fait, vouloir la détourner de sa destination pour permettre une activité qui peut paraître à certains parasitaire puisqu'elle consacre le loisir, c'est-à-dire le temps où l'on ne produit pas, dans un lieu qui est celui de la lutte des classes.

Cette opposition entre travail et loisir est plus ou moins réelle selon le type d'entreprise et les rapports sociaux qui s'y sont institués. Parler de la lecture en entreprise, c'est aussi prendre en compte l'environnement social, les conditions de travail, la composition sociologique du personnel, la situation géographique de l'entreprise. On ne peut, enfin, envisager de parler des bibliothèques d'entreprise sans rappeler qu'elles appartiennent aussi à l'histoire du mouvement ouvrier, sans évoquer leur sujétion aux comités d'entreprise et aux syndicats. Sans doute est-ce par ces données qu'il faut débiter toute analyse de la situation de la lecture en entreprise.

Depuis l'origine du mouvement ouvrier, les organisations ouvrières ont attribué à la lecture et à la culture un pouvoir d'émancipation. La lecture devait, selon F. Pelloutier et l'opinion répandue dans les bourses du travail, "*concourir au progrès moral et matériel des travailleurs des deux sexes*". Est-il possible de dire qu'il en va différemment aujourd'hui ? La lecture représente un pouvoir d'éducation, de conscientisation des masses et acquiert, de ce fait, une dimension sacrée auprès des organisations ouvrières.

Depuis 1945 et les ordonnances sur la création des comités d'entreprises, ce pouvoir d'éduquer, qui s'était exercé en parallèle des actions des syndicats, fait partie de l'action des comités d'entreprise, comités qui sont élus par les travailleurs et qui émanent des syndicats. C'est à partir de 1968 que s'exprime une demande pour la culture et les loisirs reflétant un besoin potentiel et correspondant aux possibilités d'action des comités d'entreprise. En révélant l'existence de cette demande nécessaire à une pratique culturelle, des obligations, en particulier en vue de satisfaire ce besoin, sont créées.

Ainsi, entre 1945 et 1968, il s'est opéré une mutation dans l'action des comités d'entreprise. Le comité d'entreprise va beaucoup plus loin aujourd'hui que la seule gestion des œuvres sociales ou des activités culturelles ; il propose, à côté des structures municipales, une structure bis qui institue des fonctions que pourrait normalement s'attribuer le pouvoir municipal : ce sont les fonctions du LOGEMENT, des LOISIRS, de l'AIDE SOCIALE.

Sans évoquer les conditions statutaires des comités d'entreprise, le comité d'entreprise est plus qu'un instrument de gestion : émanation du rapport de forces existant dans l'entreprise entre les différentes organisations syndicales et le patronat, il représente un pouvoir économique et culturel qui justifie qu'il soit un enjeu politique. Mais, du fait de la durée de son mandat, limité à deux ans, le comité d'entreprise éprouve des difficultés soit à définir un programme, soit à le mettre en oeuvre et à le réaliser en une si courte période. Enfin, son financement, résultant d'un versement patronal calculé selon un pourcentage variable de la masse salariale, ne fait qu'ajouter une raison supplémentaire pour s'attribuer la direction du comité d'entreprise.

LA BIBLIOTHÈQUE DANS L'ENTREPRISE

Assimilée aux structures du comité d'entreprise, la bibliothèque d'entreprise représente un levier possible d'action idéologique qui permettra de faire prendre conscience aux travailleurs de leur aliénation. Cette volonté apparaît plus ou moins clairement selon les organisations syndicales :

- Volonté de libérer les travailleurs,
- Volonté de leur donner les moyens de comprendre et de choisir.

Mais, entre le rôle assigné et la réalité vécue, il y a une différence : cette différence peut expliquer le déphasage entre la pratique de la lecture d'une bibliothèque d'entreprise et les orientations qui régissent, au niveau théorique et idéologique, son activité. En l'absence de toute enquête sérieuse en ce domaine, on peut tenter de mentionner quelques informations à titre d'explication de la situation.

La bibliothèque d'entreprise est, pour les travailleurs, un élément normal de la vie dans l'entreprise. Mais la dépendance par rapport au comité d'entreprise est souvent mal perçue. Il est des exemples où, à l'embauche, la direction fait état de son existence comme un avantage supplémentaire dont bénéficiera le futur salarié : "*avantage donné par la direction*" (sic).

La fréquentation des bibliothèques d'entreprises par le personnel est importante et joue un rôle dans leur autonomie par rapport au comité d'entreprise. Plus de 20% du personnel d'une entreprise, en moyenne, utilise les services de la bibliothèque (lecteurs actifs). L'obligation pour la bibliothèque d'entreprise de satisfaire une demande importante, diversifiée quant aux sujets, aux thèmes, aux sensibilités, etc., l'oblige à prendre en compte les besoins manifestes des utilisateurs et, souvent, au détriment des orientations décidées par le comité d'entreprise. S'il y a orientation trop ouverte du fonds de la bibliothèque, la sanction tombe, pour elle, sous la forme d'une perte de fréquentation d'une partie des utilisateurs.

Enfin, l'existence d'une commission bibliothèque composée d'élus et de lecteurs permet encore de modifier les choix et les orientations. Passant son temps aux débuts de la vie de la bibliothèque à censurer ouvertement les acquisitions, ce type de commission en arrive, avec le temps, à l'obligation de composer : c'est, d'abord, à l'intérieur de la commission, avec les différentes sensibilités présentes; puis avec les suggestions des utilisateurs ; la commission en vient, enfin, à accepter que les bibliothécaires, ou les animateurs de la bibliothèque fassent leur travail, gèrent un fonds plus ou moins important qui respecte les sensibilités et propose un cadre encyclopédique aux travailleurs de l'entreprise.

Si, au départ, les désirs de contrôle sont forts, s'il y a volonté d'orienter la bibliothèque d'entreprise pour en faire un outil militant, l'usage prouve que les autorités de tutelle et les bibliothécaires préfèrent ouvrir au plus grand nombre une activité aussi importante que la

bibliothèque d'entreprise, même si les orientations doivent en souffrir.

LES LECTEURS ET L'ENTREPRISE

La fréquentation moyenne d'une bibliothèque d'entreprise est chiffrée à plus de 20% du personnel de l'entreprise. Ce chiffre peut aller plus loin, s'élever, atteindre et même dépasser les 50%, en particulier lorsque l'activité bibliothèque est couplée avec la discothèque. L'analyse sociologique des lecteurs, comparée à la composition socio-professionnelle des salariés de l'entreprise permet de constater que, si toutes les catégories de travailleurs fréquentent la bibliothèque d'entreprise, les phénomènes d'exclusion existent. Il s'agit de l'exclusion des catégories ouvrières en général en faveur des employés et techniciens qui s'approprient généralement ce genre de lieu, et de la faible participation des cadres, particulièrement des cadres supérieurs.

Ces constatations, à la lumière des travaux déjà menés sur la lecture publique, sont facilement explicables : l'âge, la scolarisation, l'atténuation de l'autodidaxie sont des éléments permettant d'expliquer l'exclusion d'une classe en faveur de ce que l'on appelle les "nouvelles couches". Ce sont des travaux semblables effectués sur les bibliothèques municipales qui permettent d'étayer ces affirmations. En effet, les bibliothèques d'entreprise ne disposent pas, en général, de statistiques sur leurs lecteurs, du moins de statistiques exploitables.

À partir de questionnaires diffusés à leurs lecteurs, quelques bibliothèques d'entreprise ont tenté de connaître la proportion de leurs lecteurs qui utilisaient les services de la bibliothèque centrale de prêt ou de la bibliothèque municipale, avant ou après la création de la bibliothèque d'entreprise. Les pourcentages recueillis se situaient aux alentours de 3 % des lecteurs. Ce genre d'enquête, malheureusement isolé, permet de donner un sens beaucoup plus fort à ce qu'est la complémentarité des bibliothèques d'entreprise avec les autres bibliothèques, dans le réseau de lecture publique en France.

Il faut donc établir ce constat : il existe sur le lieu de travail, un public qui, en l'absence de bibliothèque d'entreprise, ne fréquente aucune bibliothèque. La fréquentation de la bibliothèque d'entreprise dépend aussi de l'existence de conditions particulières que des enquêtes, en particulier celles de l'Association des Bibliothèques de France, section entreprises, ont permis de définir.

Il s'agit, d'abord, de la taille de l'entreprise : les meilleurs résultats obtenus par les bibliothèques d'entreprise tant en prêts par lecteurs que dans les pourcentages de lecteurs inscrits, le sont dans des entreprises qui ont entre 1000 et 2000 salariés et qui disposent d'au moins un permanent à temps plein.

C'est aussi le lieu d'implantation de la bibliothèque d'entreprise : La situation près du restaurant d'entreprise ou sur le passage de la cafétéria est parmi les meilleurs emplacements recensés.



Enfin, c'est le rôle joué par les heures d'ouverture : en général, c'est une permanence de la bibliothèque d'entreprise au moins deux fois par semaine et pendant au moins deux heures à chaque fois.

Si l'ouverture de la bibliothèque d'entreprise sur toute la journée de travail semble souhaitable, il est encore beaucoup d'entreprises où ce projet n'est pas possible en raison du travail posté, des horaires à la carte ; ainsi, le seul moment qui reste disponible est l'heure du repas, temps contraint par excellence. Les conditions permettant, ainsi, d'obtenir une fréquentation importante des travailleurs à la bibliothèque d'entreprise définissent, en même temps, les raisons pour lesquelles les travailleurs qui la fréquentent ne vont pas à la bibliothèque municipale, l'implantation dans le lieu de travail et les conditions d'ouverture de cette bibliothèque, aussi dérisoires soient-elles, sont toujours des conditions supérieures aux conditions d'ouverture de la bibliothèque municipale (de 10h à 18h, ouverture le samedi, une nocturne jusqu'à 19h une fois par semaine) ; ces conditions, en fait, correspondent au temps de travail et au temps de transport des salariés, et, pour le samedi, au temps consacré aux courses en famille, etc.

LA LECTURE ET LES LOISIRS

On ne peut parler de la lecture sans, au préalable, consacrer quelques lignes aux livres qui constituent les collections des bibliothèques d'entreprises. Le fonds d'une bibliothèque d'entreprise aujourd'hui est, dans l'ensemble, semblable à n'importe quel fonds de bibliothèque publique : sa répartition entre fiction et documentaire de l'ordre de 45% / 55% est identique et reflète la politique éditoriale actuelle.

Mais, comme spécificité de la bibliothèque d'entreprise, le rayon sciences sociales peut sembler à certains, hypertrophié ; on l'expliquera, cependant, par l'existence, dans l'entreprise, d'organisations syndicales et de sensibilités politiques, rendant possibles l'établissement d'un rayon d'ouvrages en rapport direct avec le degré d'organisation et de lutte des travailleurs. En ce sens, c'est un "rayon chaud" puisqu'il n'y a pas si longtemps, la pratique de l'autocensure dans les bibliothèques d'entreprise évitait les conflits.

Depuis, la professionnalisation des personnels a permis, ou permet, de dépasser cette attitude. Les ouvrages techniques, exception faite des ouvrages de bricolage ou des livres utiles, sont, en général, insuffisants par rapport à la demande. Une explication partielle à la pauvreté de ce rayon est fournie par le refus des comités d'entreprise de prendre en charge un secteur professionnel tant que la formation échappe à leur contrôle. Il revient à la direction de pourvoir à ce besoin.

Il est, ensuite, intéressant de connaître les conditions et les moments de lecture. On peut recenser deux moments de lecture que déterminent des TEMPS CONTRAINTS, comprenant les heures de pause, les repas, les transports, puis le TEMPS LIBRE, ou temps de loisirs, situés en dehors de l'entreprise, et liés aux contraintes domestiques.

Pour le lecteur, la différence est évidente quand il formule sa demande : pour le temps contraint, en général, il lui faut un livre facile, de format de poche si possible, pour lire dans les transports en commun, pendant qu'on tricote; un livre que l'on peut arrêter facilement, lire le midi pendant l'heure du repas.

Pendant ce moment particulier, on constate dans les bibliothèques une forte consommation de bandes dessinées qui sont lues sur place et pas forcément empruntées. Les conditions de transports peuvent aussi entraîner des consommations importantes de livres : dans une entreprise de province qui utilise le ramassage par car, un lecteur consommait jusqu'à deux romans policiers par jour, et posait ainsi de graves problèmes de gestion et de renouvellement du fonds de la bibliothèque.

La lecture pratiquée pendant le temps de loisirs ne comporte pas de sélection. Au moins, il n'y a pas d'exclusion particulière de certains types de lecture qui permettraient de singulariser la clientèle des bibliothèques d'entreprises. Quand ils empruntent pour lire sans contraintes, les lecteurs donnent l'impression qu'ils vont se livrer à une activité noble et valorisante à leurs yeux.

Face à un public qui se comporte sensiblement comme tout public de bibliothèque municipale, les bibliothèques d'entreprise se doivent de proposer un fonds qui corresponde à la fois à un large éventail et à l'attente de ceux pour qui il est constitué.

Ainsi, corrigé de façon permanente dans sa composition à partir des informations recueillies dans la pratique quotidienne et enrichi des demandes des lecteurs on obtient un fonds qui est en rapport avec l'attente des utilisateurs actuels ou futurs. Des questions n'en demeurent pas moins :

- Est-ce que ce sont les seuls utilisateurs qu'il faut satisfaire ?
- L'absence des autres salariés est-elle une critique silencieuse de la bibliothèque ou de la lecture ?

On peut, ici, penser que les explications qui prévalent pour la lecture publique, et les bibliothèques municipales s'appliquent aussi aux bibliothèques d'entreprise. Mais, quant au fonds d'ouvrages, aussi bien constitué soit-il, qu'en lisent les travailleurs de l'entreprise ? Nous donnerons quelques chiffres. Ces chiffres ne comprennent que les livres empruntés par et pour les adultes.

Si la composition des fonds est, généralement, de 45% / 55% entre fiction et documentaires, les prêts représentent, eux, les pourcentages inverses. Dans la fiction, le roman policier et la science-fiction représentent, selon la composition sociologique de l'entreprise, des pourcentages pouvant aller jusqu'à 30% des emprunts de livres de fiction, alors que, dans l'ordre documentaire, la classe cotée 900 (selon la Classification Dewey) occupe la première place; comprenant l'histoire, la géographie, les biographies, elle rencontre le même succès qu'en bibliothèque municipale. Comme seule particularité, le rayon sciences sociales enregistre un intérêt souvent supérieur à la moyenne en bibliothèque municipale.

C'EST CETTE DIFFÉRENCE
QUI EST REPRÉSENTATIVE DE LA SPÉCIFICITÉ
DES BIBLIOTHÈQUES D'ENTREPRISE.

Quant au professionnel des bibliothèques d'entreprises, on peut poser que, s'il y a, pour tous ces personnels, un souci de faire lire, de bien faire lire et d'appliquer une orientation pédagogique, ce souci a du mal à se maintenir et fait place à l'empirisme qui tient compte des besoins du lecteur, du plaisir qu'il peut chercher dans la lecture et de la satisfaction de ses besoins.

En ce sens, la progression dans la difficulté, pour les livres empruntés, ne se mesure pas, pour un lecteur, entre un premier et un deuxième emprunt. Par rapport aux échelles de valeur qui nous habitent, les lecteurs empruntent des chemins déconcertants. Mais le rôle du professionnel, ou du militant, est-il de vouloir à toute force éduquer les travailleurs ou, au contraire, est-il de leur permettre de trouver, dans le livre, un plaisir qui pourra en appeler un autre ?

De la même façon, l'itinéraire du lecteur représente une durée qui nous échappe. C'est un itinéraire secret sur lequel nous pouvons, au mieux, représenter le poteau indicateur, jamais la borne d'arrivée.

Enfin, c'est en mettant à la portée des travailleurs les ressources que représentent les bibliothèques, en leur proposant, non pas des institutions isolées chacune avec sa finalité, mais, au contraire, en les décomptant comme des éléments complémentaires, pouvant et voulant s'associer, que nous pourrions également contribuer à démocratiser l'accès au livre, à rendre la lecture présente, à opérer sa banalisation dans notre cadre de vie, et, pourquoi pas, à faire participer à l'action culturelle cette population qui en est absente.

Alain PANSU
Association des Bibliothécaires Français.

PUBLIC ET PRÊTS DANS LES BIBLIOTHÈQUES D'ENTREPRISE

LE PUBLIC TOUCHÉ

L'enquête Unesco 59/60 faisait état d'un nombre de près de 400 000 inscrits dans les bibliothèques de C.E. qu'elle recensait, pour 2 106 000 salariés, soit un taux impressionnant de 32 % d'inscrits parmi les salariés.

Les autres enquêtes dont nous disposons conduisent à tempérer ce résultat :

Enquêtes	Inscrits actifs parmi les salariés (en %)
Miege 66	17,87
Rhône 74	19,39
ABF 77	19,60
ABF 78	23,70
DL 80	27,90

On constate que le taux de fréquentation de la bibliothèque de C.E. se situe aux alentours de 20% de la population desservie. Il convient de rappeler ici, que pour les bibliothèques municipales, ce taux s'élevait, en 1979, à 9,7% (Paris inclus).

Il faut, certes, pour les bibliothèques de C.E. faire la part, dans ce résultat, de ce qui procède de la confusion possible entre le nombre d'adhérents et le nombre d'inscrits actifs: le commentaire de l'enquête ABF 78 mentionne, explicitement, cette confusion de la part de certaines bibliothèques. Cela doit s'appliquer aussi à l'enquête DL 80 qui fait état d'un taux de fréquentation plus élevé que les autres. Mais on peut, aussi, avancer l'hypothèse que, dans les entreprises de petite taille (plus nombreuses dans cette enquête), la bibliothèque, quand elle existe, est, peut-être plus connue et plus fréquentée, ce qui n'implique pas, on le verra plus loin, que le service qu'elle offre soit plus utilisé.

Au total, il reste que, même en pondérant les taux indiqués ci-dessus, les bibliothèques de C.E. semblent avoir sur la population qu'elles desservent un impact relativement important. Comment se compose le public de ces bibliothèques ?

Si certaines enquêtes nous donnent parfois la composition socioprofessionnelle du salariat des entreprises, aucune ne nous fournit ces éléments pour ce qui concerne les lecteurs. C'est que, bien souvent, les statistiques de ce genre ne sont pas tenues par les bibliothèques de C.E. Il serait pourtant particulièrement intéressant de savoir si les catégories de public peu touchées par les B.M. et les B.C.P. le sont davantage par les bibliothèques de C.E.

Seule, l'enquête Rhône 74 a tenté une estimation dans 6 bibliothèques. Elle arrive au résultat moyen suivant :

- proportion d'ouvriers parmi les salariés : 75,6 %
- proportion d'ouvriers parmi les lecteurs : 48,3 %

Ce dernier chiffre paraît élevé. Il est, bien sûr, étroitement lié au précédent. Des visites dans des bibliothèques de C.E. où la proportion d'ouvriers, parmi les salariés, était moindre (30 à 40%) nous ont, cependant, révélé des pourcentages d'ouvriers parmi leurs lecteurs de l'ordre de 15 à 20%, c'est-à-dire beaucoup plus que dans les autres types de bibliothèques publiques.

Cette question mériterait d'être particulièrement étudiée dans une enquête de grande ampleur.

LE PRÊT

Une fois de plus, nous laisserons parler les chiffres proposés ou calculés à partir des études que nous exploitons.

Enquêtes	Nombre de volumes prêtés	
	par salariés	par inscrits
Unesco59/60	4,78	14,93
Miege 66		(16,00)
Rhône 74	5,57	23,46
ABf 77	3,48	17,73
ABf 78	3,75	25,00
ABf 79	3,67	20,30
Isère 79		28,60
DL 80	3,44	12,34

Ces résultats situent les bibliothèques de C.E. à un niveau qui semblerait supérieur à celui des bibliothèques municipales pour ce qui concerne le nombre de prêts par individu de la population concernée (2,16 en 1979 pour les B.M.) et à un niveau voisin pour le nombre de prêts par inscrit (22 à 23 prêts par emprunteur pour les B.M.).

Seule, pour le second critère, l'enquête DL 80 se situe nettement en dessous : si l'on a vu, plus haut, que les bibliothèques de cette enquête touchaient une part importante des salariés, on constate, ici, que leurs usagers empruntent, en réalité, peu de livres. Les renseignements disponibles sur les prêts de disques et cassettes sont moins abondants mais font apparaître de forts taux d'emprunts par salarié et par inscrit, confirmant le succès de ce type de documents. Enfin, il manquerait un éclairage sur l'ensemble de ces données concernant le prêt si l'on ne mentionnait pas ici que la gratuité est quasiment généralisée dans les bibliothèques de comité d'entreprise et qu'elle contribue certainement beaucoup à leur succès.

Alain PANSU